

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur MULLER)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Aide au paiement des cotisations sportives - Attribution des subventions 2022

Monsieur MEZUI expose :

Lors de sa séance du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre un dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives en faveur des familles dijonnaises pour leurs enfants scolarisés en écoles primaires, en fonction de leur niveau de revenu et selon des modalités prévoyant des quotités de prise en charge allant de 25 % à 100 %, cette dernière concernant les foyers dont les ressources n'excèdent pas le montant du revenu de solidarité active (RSA).

Les délibérations, du 10 juillet 2020, puis du 27 septembre 2021, ont modifié le dispositif, de manière à l'étendre à l'ensemble des familles ayant moins de 1 200€ de ressources mensuelles pour leurs enfants

mineurs, indépendamment de leur degré de scolarisation ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 60 ans sous les mêmes conditions de revenus.

Par ailleurs, les ménages, les plus modestes, bénéficient d'une réduction partielle, de 25 et 50%, des cotisations sportives souscrites en respectant la répartition suivante :

- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 200,00€ et inférieurs à 1 500,00€ : réduction de 50 % ;
- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 500,00€ et inférieurs ou égaux à 2 100,00€ : réduction de 25 %.

Pour rappel, la demande de l'aide se fait de manière totalement dématérialisée sur [dijon.fr](http://dijon.fr), via l'espace citoyen. Les personnes en difficulté ont eu la possibilité de se rendre à l'accueil rue de l'Hôpital et dans les mairies annexes identifiées pour obtenir de l'aide dans leur démarche.

Par la suite, les bénéficiaires se rendent auprès d'une association sportive dijonnaise affiliée à une fédération sportive, qui applique une réduction immédiate du montant de la cotisation au vu du code sport présenté.

Aussi, est-il proposé d'accorder la subvention, saisie sur [dijon.fr](http://dijon.fr), aux clubs ayant contribué au dispositif, selon la répartition figurant dans le document annexé au rapport, pour un montant total de 102 573,74 €.

Cette campagne permet donc à 839 adhérents de pratiquer durant cette saison sportive, au sein de 56 sections ou clubs dijonnais.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre de l'aide au paiement de cotisations sportives, initiée par la Ville ;

2 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**